

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Enquête publique unique préalable aux projets d'aliénation de chemins ruraux

Par arrêté n°2023 / 073 du 04 mai 2023, il a été décidé de procéder à l'ouverture de l'enquête publique unique sur la commune de Vineuil portant sur les projets d'aliénation de chemins ruraux :

**Du mardi 30 mai 2023 de 09h00 au mardi 13 juin 2023 à 17h00 inclus**

### Objet de l'enquête :

L'enquête publique porte sur

- Projet d'aliénation d'une section de chemin rural n°4 dit « du moulin à vent » entre la parcelle cadastrée EL n°124 et la parcelle EL n°122 située à Vineuil (41350) délimité à son entrée par l'impasse de la Conandière et à sa sortie par la RD 174 appartenant au Département de Loir et Cher.
- Projet d'aliénation des sections de chemins ruraux lieudit « les bois jardins » situés dans le périmètre de la tranche 4, 5 et 6 de la ZAC Multisites

### Désignation du Commissaire enquêteur

Monsieur Guy SCHNOERING ancien délégué régional en retraite est nommé Commissaire-Enquêteur

### Permanences du commissaire enquêteur

Celui-ci recevra le public en Mairie de Vineuil le :

- le **Mercredi 31 mai 2023** de **14h00 à 17h00**
- le **Mardi 13 juin 2023** de **14h00 à 17h00**

### Contenu et consultation du registre

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Vineuil du **30 mai 2023 au 13 juin 2023** inclus aux jours et heures d'ouverture de la mairie afin que le public puisse prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera audit registre. Les courriers sont à adresser à l'adresse suivante : monsieur le commissaire enquêteur • mairie de Vineuil • rue de la république • B.P.20004 • 41350 VINEUIL ou par voie électronique à l'adresse mail de la mairie ([mairie.vineuil@vineuil41.fr](mailto:mairie.vineuil@vineuil41.fr))

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune ([WWW.vineuil41.org](http://WWW.vineuil41.org))

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune de Vineuil.

### Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre accompagné de ses conclusions motivées et de son avis.

### Décision de l'enquête

À l'issue de l'enquête et au vu des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal statuera définitivement sur la réalisation des projets.